



Sections des douanes CGT De l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

Madame la Directrice Générale,

Les transferts de taxes annoncés dans le rapport Gardette et que le Ministère vous a chargée de mettre en musique retentit comme un requiem dans la maison douanes.

D'abord pour les agents concernés qui se sont impliqués dans les fiscalités concernées que ce soit en matière de fiscalité énergétique ou de contributions indirectes mais aussi de recouvrement au sein des recettes régionales et interrégionales.

Pour la fiscalité énergétique dites des 3 TIC, nous vous rappelons que les agents, les représentants des personnels, les instances de consultation mais aussi les inspecteurs du travail dans les 3 DR de Nouvelle-Aquitaine ont travaillé sur le projet de la concentration interrégionale pour s'entendre dire aujourd'hui que ces trois taxes sont transférées à la DGFIP.

En matière de contributions indirectes, le projet CIEL a pareillement occupé les instances y compris les instances nationales via une étude ergonomique et mis les personnels sous pression pour faire signer les conventions d'adhésion aux usagers et maintenant pour la dématérialisation du foncier.

En matière de recouvrement, l'effet est aussi désastreux pour les personnels qui ont dû déjà subir l'épreuve de la concentration interrégionale qui comme nous l'avions prévu n'avait pour objet que de préparer un transfert aujourd'hui officialisé.

Nous n'avons pas de mots pour qualifier ce que nous nous inspirent les annonces faites qui sont en totale contradiction avec l'accord fonction publique de prévention des risques psycho-sociaux de 2013.

A quoi bon passer du temps à parler prévention primaire dans les CHSCT Ministériels si au final vous exposez l'ensemble des personnels à une telle incertitude sur leur devenir professionnel et personnel ?

Oui, nous disons l'ensemble des personnels car ce sont tous les agents des douanes qui sont exposés à cette angoisse sur leur devenir car le transfert des missions fiscales met en péril l'ensemble de la maison douanes qui selon votre prédécesseur était censé marcher avec ses deux jambes.

C'est la douane en tant qu'administration autonome qui est remise en cause et le scénario ressemble de plus en plus au démantèlement qu'a connu le HMCE britannique il y a quelques années.

Entre temps, les directeurs auront filé à l'anglaise, n'en doutons pas.

Le DI de Nouvelle Aquitaine a beau nous dire qu'il reste des marges de manœuvre pendant le cycle de réflexion sur la partie contrôle, que c'est une occasion pour recentrer la douane sur son cœur de métier, la police des marchandises, c'est surtout l'écœurement qui domine chez tous les douaniers.

Le contrôle de la fiscalité douanière n'est clairement pas une priorité : les SRE service à compétence

générale dans ce domaine chargé de la LCF ont perdu 20 % de leurs effectifs en 10 ans, des dizaines de bureau de proximité ont été supprimés, les centres de viticulture doivent faire face au délitement de leurs effectifs chargés des contrôles, il n'y a plus aucun tuilage dans ces services, la loi ESSOC complexifie les contrôles et place les vérificateurs en situation de faiblesse vis-à-vis des entreprises et de leurs conseils juridiques toujours plus nombreux, les discours du président MACRON rappelant continuellement le droit à l'erreur accentue cette pression

Le contrôle des marchandises n'est pas forcément lié à la fiscalité et ce n'est d'ailleurs pas l'orientation qui est donné dans les indicateurs de performance des unités depuis des années via le contrôle des marchandises prohibées.

Donc, oui pour nous il existe un projet qui est de moins en moins caché de démantèlement et scission des deux branches de notre administration et c'est comme cela que nous communiquons envers les agents jusqu'à que vous nous prouviez le contraire par des garanties formelles sur nos missions et nos emplois.

Nous vous posons donc une question très claire :

- Pourquoi ce projet de transfert de taxes et quelles garanties offrez-vous s'agissant de l'unicité de la douane ?

Nous vous interpellons également sur un sujet très prégnant et plus local: les difficultés de logement des agents dans la métropole bordelaise.

Un service comme le CSRH s'est monté à Bordeaux sans que jamais cette problématique ait été prise en compte en amont de son installation alors que Bordeaux et sa région connaissent une forte spéculation immobilière.

Quels sont vos moyens d'actions sur cette question du logement ?

Comment ne pas faire le lien avec la prime qui est refusée depuis des agents aux du CSRH et des CODT alors qu'ils se sont tant investis dans la création de leur service et qu'ils ont dû faire face à des difficultés sans nom suite au sous-calibrage de leurs services en effectifs.

Nous attirons aussi votre attention sur les conditions de travail des agents de la surveillance lors des services de nuit spécialement en Nouvelle Aquitaine et nous demandons à cet égard que les propositions qui sont faites par les représentants des personnels dans les instances soient entendues.

Nous attendons vos réponses sur ces sujets avant de partir rejoindre nos collègues à l'occasion d'une réunion d'information syndicale sur la retraite à points qui constitue un recul social sans précédent pour tous les personnels du public et du privé.